

BRIEFING PRESSE

END FOSSIL FINANCE

MAKE POLLUTERS PAY

Rentrée politique

**Les ONG du Réseau Action Climat
se préparent pour
une année combative**

réseau
action
climat
france

Une succession de reculs alors que l'urgence est plus palpable

L'été 2024 a été le plus chaud jamais enregistré dans le monde. Les pics de chaleur et les incendies ont touché de nombreuses régions du monde. Des inondations meurtrières se sont succédé en Europe centrale, en Birmanie, au Vietnam, en Afrique centrale et de l'ouest ou plus récemment dans notre pays. Le Réseau Action Climat a publié un panorama des impacts du changement climatique dans toutes les régions de France¹. Forêts, plages, montagnes, plaines... tous les paysages sont déjà affectés avec des répercussions pour tous et dans tous les secteurs.

Pour certains, la France en fait déjà beaucoup, la transition écologique est en bonne voie et le sujet pourrait être simplement classé... c'est loin d'être le cas ! L'observatoire climat-énergie² dont les chiffres pour 2023 ont été publiés montrent que plusieurs secteurs respectent leurs objectifs de baisse d'émissions de gaz à effet de serre, mais en grande partie du fait de facteurs conjoncturels comme la baisse de la production dans l'industrie. Par ailleurs, les chiffres pour le premier semestre 2024 montrent un ralentissement de la baisse des émissions de gaz à effet de serre. Sans mesures structurelles complémentaires, la France ne poursuivra pas sur la bonne trajectoire. Par ailleurs, le secteur des transports, de loin le plus émetteur en France, est toujours en retard concernant la baisse de ses émissions. Sa dépendance au pétrole coûte cher aux Français tout en aggravant le changement climatique. Enfin, si elle a tenu son objectif de baisse de consommation d'énergie, la France reste très en retard pour le développement des énergies renouvelables, pourtant les seules à même d'être mises en œuvre d'ici 2030.

Par ailleurs, le gouvernement précédent a repoussé au moins quatre fois la mise en consultation du plan national d'adaptation au changement climatique numéro 3 (PNACC 3), alors qu'il aurait dû être publié au 1er juillet 2023 entérinant l'inaction de l'Etat en matière d'adaptation.

Face à la catastrophe climatique en cours et à la nécessité de mesures structurelles complémentaires, que propose le nouveau gouvernement ? Après de nombreux reculs ces derniers mois, notamment dans l'agriculture, les premiers signaux sont très alarmants : un cabinet à Matignon coupé du Secrétariat général à la planification écologique, l'agriculture séparée de l'environnement dans ce cabinet, une ministre de la transition écologique aux compétences rognées ... Par ailleurs des coupes budgétaires ont été confirmées dans des domaines clés de la transition écologique (la mobilité durable, la rénovation performante des logements, l'action des collectivités, etc...) ainsi que pour l'aide publique au développement.

¹ <https://reseauactionclimat.org/la-france-face-au-changement-climatique-toutes-les-regions-impactees/>

² <https://www.observatoire-climat-energie.fr/>

Face à cette situation, le Réseau Action Climat fixe 3 priorités et un pré-requis pour ce nouveau gouvernement et attend du Premier ministre qu'il s'en empare dès demain dans sa déclaration de politique générale, puis dans le cadre du projet de loi de finances 2025.

Un pré-requis - Remettre la transition écologique et juste en haut de l'agenda politique

Depuis des décennies, les scientifiques alertent sur les changements climatiques, la perte de la biodiversité et le dépassement des limites planétaires. Depuis des décennies, les ONG sont force de propositions concrètes, réalisables, justes et soutenues par la population. Si certaines ont été reprises et mises en œuvre, et si nous continuerons à porter ces solutions, comme dans la suite de ce document, et à dénoncer les grands pollueurs qui tentent de freiner la transition, nous sommes à un moment charnière.

Après une accumulation de reculs en matière de transition écologique ces derniers mois et alors que l'écologie est utilisée comme bouc émissaire par certains partis politiques pour servir de déversoir à toutes les colères liées au sentiment de déclassement, il est temps de sortir de ce cercle vicieux. La transition écologique, si elle est appliquée avec équité et offre des solutions accessibles à toutes et tous, est un projet de société fédérateur. Mais, **sans volonté politique forte en faveur de cette transition écologique ambitieuse et juste et sans financement à la hauteur, toute proposition se confrontera à un mur.**

Nous attendons donc du Premier ministre qu'il intègre dans sa déclaration de politique générale les trois marqueurs suivants :

- Acter les objectifs de la planification écologique, en particulier une baisse de 55 % des émissions brutes de gaz à effet de serre en 2030, pour fixer un cap qui servira de cadre pour les politiques publiques nationales, après une consultation publique nécessaire pour faire le lien entre les orientations prévues et le quotidien des Français.
- Engager les financements nécessaires pour atteindre ces objectifs grâce à de nouvelles ressources comme la baisse des dépenses néfastes pour le climat et une contribution des ménages les plus aisés qui sont aussi les plus pollueurs et les entreprises les plus polluantes.
- Stopper les menaces sur les libertés associatives et le financement public des associations

Nous en appelons aux journalistes, aux politiques, aux acteurs et actrices de la société civile et aux citoyen·nes : Face à l'adversité et aux crises, ne laissons pas les discours de peur et de repli sur soi cannibaliser le débat public ! La transition écologique et juste reste un enjeu vital. Nous sommes porteurs de solutions pour les enjeux du quotidien des Français·es.

Priorité 1 - Mettre les financements en adéquation avec les besoins

Le rapport Pisani-Ferry & Mahfouz publié en 2023 estime à 66 milliards d'euros par an à l'horizon 2030 les investissements supplémentaires nécessaires pour la transition écologique afin d'atteindre les nouveaux objectifs de la planification écologique. 35 milliards d'euros relèveraient du public (Etat et collectivités), le reste du privé (particuliers, entreprises). Pourtant, les arbitrages rendus tendent au contraire à baisser les financements de l'Etat pour la transition écologique.

Or, les retards pris dans la transition écologique engendre des coûts très importants. Ainsi, la multiplication des événements climatiques extrêmes sont à l'origine de 10 milliards d'euros d'indemnités versés par les assurances françaises en 2022.

Les besoins de financements ne cessent d'augmenter en France, comme dans le monde.

Des coupes budgétaires en contradiction avec les besoins croissants de financements

Le budget pour 2025 devrait augmenter pour la mission « Écologie, développement et mobilité durables. Mais cette hausse est en trompe-l'œil : le financement public des énergies renouvelables va mécaniquement augmenter du fait de la baisse des prix de marché de l'électricité. Si l'on enlève cette contribution supplémentaire pour les énergies renouvelables, alors le budget baisse avec très probablement - nous le verrons dans le PLF2025 - des coupes importantes pour le soutien à la mobilité électrique, le fonds vert destiné à des projets de transition écologique des collectivités ou encore la rénovation des bâtiments.

Ces baisses mettent en péril l'atteinte des objectifs de la planification écologique, mais aussi le pouvoir d'achat des ménages qui sont encore, pour beaucoup, dépendant d'énergies fossiles importées dont le prix fluctue en fonction d'enjeux géopolitiques sur lesquels nous avons peu de prise.

De plus, baisser les investissements dans la transition écologique coûtera plus cher ultérieurement. Selon une étude de l'ADEME³, un retard dans la transition écologique aurait pour conséquence une perte de près de -1,5 point de PIB en 2030 et de -5 points de PIB en 2050 en France.

Les premiers documents du projet de loi de finances de 2025 prévoient que l'Aide Publique au Développement serait le budget le plus impacté des coupes budgétaires avec une baisse de ses crédits de 18% entre 2024 et 2025. Cette chute du budget consacré à la solidarité internationale est dramatique au vu des besoins humanitaires des populations les plus pauvres qui subissent de plein fouet les impacts du changement climatique alors qu'elles sont pourtant les moins responsables des émissions de gaz à effet de serre.

³ <https://presse.ademe.fr/2023/12/les-risques-climatiques-et-leurs-couts-pour-la-france-pour-preserver-leconomie-lurgence-dagir-des-a-present.html>

Après la baisse de l'Aide publique au développement de 11% entre 2022 et 2023 et la coupe budgétaire de 800 millions d'euros de cette même politique publique en 2024, le gouvernement décide une nouvelle fois de faire des économies sur le dos des plus pauvres de cette planète. Pendant ce temps, un quart de la population au Sahel a besoin d'une aide humanitaire, 37 millions de personnes dans la Corne de l'Afrique n'ont pas un accès sûr à l'eau. La solidarité internationale apparaît encore comme la réserve à coupe budgétaire de Bercy. Avec cette trajectoire budgétaire, la plupart des objectifs inscrits noir sur blanc dans la loi d'orientation et de programmation de 2021 ne seront pas tenus.

Les sources de financements existent !

Au lieu de miser sur des coupes budgétaires pour la transition écologique aux effets néfastes, qui impacteraient en premier lieu les plus précaires, le Gouvernement doit faire appel à de nouvelles sources de financement.

La création de recettes vertes par la contribution des acteurs économiques les plus aisés et les plus polluants

Dans la lignée du rapport Pisani-Ferry & Mahfouz⁴, la **contribution financière des plus hauts revenus et des plus grandes entreprises** doit être envisagée de façon transpartisane, ainsi que cela a pu avoir lieu dans les précédents exercices budgétaires. Réfléchir à cette contribution imposera nécessairement de reposer la question de l'ISF climatique mais aussi d'aller au-delà, que ce soit par la taxe carbone du patrimoine financier, ou, pour les entreprises, la taxation des profits, des dividendes ou des rachats d'action. Un choix politique, socialement juste et de bon sens serait de mettre à contribution les industries fossiles, en ce qu'elles disposent de capacités financières importantes (19 milliards d'euros de bénéfices pour TotalEnergies en 2022) et ont une responsabilité majeure dans les dérèglements climatiques actuels (86% des émissions mondiales de CO2). Par exemple, Oxfam estime qu'une taxe sur les superprofits en 2023 aurait pu apporter plus de 20 milliards d'euros de ressources supplémentaires⁵.

Cette question est centrale lors des discussions internationales et européennes sur le financement de la transition écologique. Il est donc absolument nécessaire que la représentation nationale joue son rôle et participe à cette réflexion en réfléchissant à la forme que ces contributions pourraient prendre. Ces contributions du secteur privé pourraient également permettre d'abonder le Fonds Pertes et Dommages destiné aux pays du Sud pour la prise en

⁴ Pisani-Ferry et Mahfouz, [Les incidences économiques de l'action pour le climat](#), juin 2023. Rapport qui évalue les besoins d'investissements pour atteindre nos objectifs climatiques et proposent des pistes de financements

⁵ Source : <https://www.oxfamfrance.org/communiqués-de-presse/taxer-les-superprofits-de-2023-rapporterait-plus-de-20-milliards-deuros/>

charge des dommages subis, sans pour autant dégager les Etats de leur responsabilité historique à abonder ce fonds.

La fin des dépenses néfastes pour le climat et la biodiversité

Le Réseau Action Climat a estimé à 67 milliards d'euros le montant de dépenses néfastes pour le climat et la biodiversité dans le budget de l'Etat 2023. Cette somme représente le coût financier de l'inaction climatique de l'Etat sur les dernières décennies. Ces dépenses sont directement le fruit de la dépendance française aux énergies fossiles et à la transition trop lente de notre pays : dépenses fiscales⁶ sur les taxes sur les énergies fossiles, niches fiscales sur la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), exonérations et taux réduits de TVA pour les produits énergétiques...

Planifier la diminution et à terme la sortie de ces dépenses néfastes pour le climat et l'environnement est nécessaire pour respecter les objectifs nationaux. C'est une évidence qui a donné lieu à deux reprises à des engagements pour sortir de ces dépenses lors de la dernière décennie.⁷ Engagements qui n'ont malheureusement pas été suivis d'effets.⁸ Il semble totalement contre productif de porter d'un côté une transition écologique ambitieuse quand de l'autre, la France continue de subventionner des activités allant à son encontre.

Quelques pistes actionnables dès maintenant :

- Une fiscalité sur le transport aérien plus juste, avec une hausse sensible de la taxe sur les billets d'avion, et son extension aux services de location de "jets privés". Celle-ci permettra de générer entre 1 milliard (proposition SGPE) et 4 milliards d'euros (proposition Réseau Action Climat) selon l'ambition de la hausse, et permettra de contourner la difficulté de taxer le kérosène pour les vols internationaux. La fin de la TVA réduite sur les billets d'avion générera environ 200 millions d'euros supplémentaires.
- L'extension du malus poids sur l'achat des voitures neuves pour les véhicules les plus lourds (SUVs), y compris les véhicules électriques lourds qui consomment plus d'énergie et de métaux critiques. D'après les calculs du WWF, cette mesure pourrait rapporter jusqu'à 1,8 milliard d'euros de recettes supplémentaires pour les finances publiques, un montant qui pourrait permettre de préserver le bonus écologique sur l'achat de véhicules électriques (légers).

⁶ Les dépenses fiscales se rapportent généralement à des mesures qui ont pour effet de réduire ou de différer les impôts et les taxes payables par les contribuables. Elles peuvent prendre plusieurs formes, dont celles d'exemptions, de tarifs réduits, de déductions, de remboursements ou de reports d'impôt.

⁷ <https://www.vie-publique.fr/discours/199213-declaration-des-chefs-detat-et-de-gouvernement-du-g7-sur-les-grands-enj>
<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/plan%20strat%C3%A9gique%20pour%20la%20diversit%C3%A9%20biologique%202011-2020%20et%20les%20objectifs%20d%E2%80%99Aichi.%20Un%20cadre%20d%E2%80%99action.pdf>

⁸ https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/09/15/biodiversite-les-nations-unies-appellent-a-une-ambition-beaucoup-plus-grande_6052283_3244.html

Priorité 2 - Fixer un cap renforcé pour la planification écologique et mieux intégrer l'accès à tous aux solutions dans la mise en oeuvre

Alors que la transformation écologique doit être un atout pour répondre aux problématiques de pouvoir de vivre, de souveraineté, d'emplois qui sont au cœur des préoccupations des Français, nous avons besoin d'un cadre et d'un cap acté par l'Etat pour les politiques de transition écologique et juste.

L'ambition climatique à renforcer du fait de la baisse des puits carbone

La dissolution a reporté la consultation publique prévue sur les documents de programmation de la transition climatique et énergétique, la Stratégie nationale bas carbone (SNBC), la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC 3). Il est vital de **réaffirmer l'ambition climatique de la France et son soutien au cadre européen en actant l'objectif de baisse d'au moins 55 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030**. Du fait de la baisse des puits carbone, la baisse des émissions brutes devra être renforcée et atteindre au moins -55 % pour 2030.

La consultation publique, dotée de moyens conséquents, doit permettre de débattre des orientations et mesures à mettre en œuvre afin d'engager tous les acteurs dans cette direction et de s'assurer que les mesures d'accompagnement sont adaptées. **L'enjeu de cette consultation publique est de rapprocher la transition écologique du quotidien des Français-es**, en particulier celles et ceux qui ont du mal à boucler leurs fins de mois. Le nouveau gouvernement devra apporter des solutions concrètes et accessibles à tou·tes, en particulier aux ménages aux bas revenus, pour se déplacer en polluant moins, se chauffer sans se ruiner, avoir accès à une alimentation saine et plus locale. C'est dans le quotidien des Français-es que la transition doit apporter des réponses.

Donner accès à tous à une mobilité moins polluante

Premier secteur émetteur de gaz à effet de serre à l'échelle nationale (34 % des émissions de gaz à effet de serre en 2023) et avec des émissions qui ont été supérieures aux objectifs en 2022 et 2023, les transports ont également un poids élevé dans le budget des ménages (6000 € en moyenne par an). Ils sont aussi une source majeure de la pollution de l'air qui cause plus de 48 000 décès prématurés chaque année en France.

Le chiffre clé

En 2023, le solde de la balance commerciale a été déficitaire de 18,8 Md€ pour les produits

pétroliers raffinés et de 28,9 Md€ pour le pétrole brut⁹. Une mobilité dépendante du pétrole coûte très cher.

Comment agir ?

En premier lieu, nous devons remettre à plat la méthode de construction des politiques de mobilités, pour mieux tenir compte de la diversité des besoins et des territoires via un Pacte social de la mobilité.

A terme, redéfinir la place de la voiture individuelle en développant ses alternatives (transports collectifs, vélo), en restructurant l'aménagement du territoire et en développant une offre de véhicule électrique qui soit accessible financièrement.

Parmi les mesures prioritaires :

- Mieux cibler et renforcer l'efficacité des aides à l'électrification (bonus écologique, prime à la conversion et leasing social).
- Concrétiser la "nouvelle donne ferroviaire" et le plan à 100 milliards annoncé par le gouvernement Borne, par des engagements budgétaires supplémentaires de l'Etat
- Réinterroger les projets autoroutiers et routiers à la lumière de l'enjeu climatique et de la contrainte budgétaire.

Transformer l'agriculture et assurer un revenu décent aux agriculteurs

L'agriculture est le deuxième secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre en France (19,6 % des émissions nationales) avec l'élevage (méthane par les ruminants, déjections animales...) et le recours aux engrais azotés de synthèse. Par ailleurs, le niveau de rémunération de certains agriculteurs est largement insuffisant pour leur permettre de vivre dignement et d'envisager la transformation de leurs pratiques vers plus de durabilité.

Le chiffre clé

Pour 5 fois moins d'émissions de gaz à effet de serre, un système laitier herbager durable crée 15 % d'actifs agricoles au km² en plus que dans le système traditionnel.

Comment agir ?

Réviser le Plan stratégique national, la déclinaison nationale de la PAC, afin de renforcer l'incitation et l'accompagnement des agriculteurs dans la transition agroécologique, dont l'agriculture biologique, et pour des élevages durables.

Parmi les mesures prioritaires :

- Un plan en faveur de la transition de l'élevage pour favoriser le développement et le maintien des élevages durables et des prairies,
- Le reversement aux agriculteurs d'une part des bénéfices des producteurs et distributeurs d'engrais pour les aider à réduire significativement leur consommation d'engrais,

⁹ Source : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/e101488a-4e05-4914-9f1c-c64f8df93de7/files/7740b4eb-a8f8-443c-aa43-fe66f4e963d2>

- La transparence sur la construction des prix et la répartition de la valeur entre distributeurs, industriels et agriculteurs, et la limitation des marges sur les produits sains et durables, en particulier les produits biologiques
- Le renforcement du soutien aux agriculteurs biologiques (via des aides d'urgence et l'augmentation de l'éco-régime bio).

Assurer une alimentation pour tous de qualité

La crise agricole a remis au premier plan les enjeux de la souveraineté alimentaire et de l'accessibilité de toutes et tous à une alimentation durable. Une alimentation plus saine, plus locale, plus équilibrée, c'est un enjeu clé pour le climat et l'environnement, mais aussi pour la santé.

Le chiffre clé

En France 30 % de la viande que nous consommons est importée, et le chiffre monte même à 50 % pour le poulet ! Choisir de manger moins de viande mais de meilleure qualité, c'est privilégier une viande locale et de qualité, qui fera vivre les éleveurs français.

Comment agir ?

Mettre en consultation et adopter une Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC) ambitieuse, alors que sa publication par le gouvernement était exigée en juillet 2023 par la Loi Climat et Résilience. Cette stratégie répond également à la recommandation du Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies d'élaborer, en concertation avec les acteurs concernés, une stratégie nationale globale de protection et de promotion du droit à une alimentation adéquate.

Parmi les mesures prioritaires :

- Faire évoluer les recommandations alimentaires et les actions du Programme national nutrition santé (PNNS) pour concilier les enjeux de santé publique et de durabilité environnementale,
- Interdire la publicité, le marketing et les offres promotionnelles pour les produits alimentaires dont la surconsommation est néfaste pour la santé et pour la planète. Interdire en priorité la publicité sur les aliments et boissons notés D et E par le Nutri Score à la TV et à la radio aux heures d'audience des enfants, et sur internet pour les contenus prisés par les enfants (incluant parrainage d'émissions, sponsoring d'influenceurs ou de chaînes YouTube, etc.),
- Améliorer l'accès de toutes et tous à une alimentation saine et durable. En particulier, renforcer et généraliser les soutiens financiers pour l'alimentation durable et de qualité (cartes prépayées, cartes type tickets-restaurants, etc.) qui permettent d'accéder à des lieux d'achat durable ou à des produits durables sans stigmatisation.
- Déployer l'affichage environnemental sur les produits alimentaires prévu par la Loi Climat et Résilience autour d'une méthodologie concertée avec l'ensemble des parties prenantes (société civile et associations de consommateurs, filières agricoles et alimentaires, comité scientifique pluridisciplinaire...). En articulation avec le futur dispositif gouvernemental,

mobiliser des dispositifs complémentaires tels que le Planet-Score pour valoriser au mieux les bénéfices des modes de productions biologiques et agroécologiques.

- Augmenter l’approvisionnement en produits durables, en particulier biologiques, dans la restauration collective mais aussi dans la restauration commerciale.

Relocaliser et décarboner l’industrie

L’industrie française, en particulier l’industrie lourde (sidérurgie, cimenteries, etc...) est à l’origine de 17,5 % des émissions de gaz à effet de serre nationales. Si une réindustrialisation verte est nécessaire pour renforcer notre souveraineté et rendre plus robuste notre transition écologique, la décarbonation des industries déjà en place est un enjeu clé. La réduction d’émissions attendue pour 2030 pour le secteur (-36,5 % par rapport aux niveaux de 2023) requiert une transformation digne d’une révolution industrielle reposant sur des évolutions de procédés, mais aussi sur l’économie circulaire et la sobriété.

Le chiffre clé

50 sites industriels en France étaient à l’origine de 7,3 % des émissions nationales de gaz à effet de serre en 2023.

Comment agir ?

À première vue, l’industrie semble être sur la bonne trajectoire pour atteindre l’objectif fixé pour 2030, mais la réduction des émissions depuis 2020 résulte principalement des conséquences des différentes crises traversées (crise Covid, guerre en Ukraine, crise énergétique, hausse du prix des matières premières) et non des résultats d’une transformation profonde de l’industrie.

Cette tendance trompeuse illustre les difficultés actuellement rencontrées par l’industrie qui doit entamer une mutation compatible avec les enjeux climatiques tout en restant compétitive dans un contexte globalisé fluctuant. Entre incitation, contrainte, et partage du risque, l’État et l’Union Européenne doivent jouer un rôle clef dans la transformation de l’industrie.

Parmi les mesures prioritaires :

- Sécurisation de l’enveloppe d’aide publique dédiée à la décarbonation de l’industrie à 10 milliards d’euros, promise par le Président en 2022
- Contractualisation des aides publiques à des objectifs environnementaux et sociaux
- Mettre la sobriété et l’économie circulaire au centre de la décarbonation de l’industrie via un plan de travail, une structuration et des subventions de filières spécifiques
- Restriction de l’usage du CCUS (captage, stockage et utilisation du carbone) uniquement en dernier recours pour les secteurs du ciment et de la chaux. La preuve du dernier recours doit être apportée par un organisme indépendant de l’industriel.
- Fin de l’utilisation du charbon dans l’industrie en 2040 en France
- Renforcer le rôle de la société civile dans les instances de gouvernance industrielles (CNI, CSF etc.)

Accélérer la rénovation performante des logements (en lien avec le réseau Cler)

La rénovation énergétique performante des bâtiments est un enjeu à la fois climatique, afin de réduire la consommation d'énergies fossiles, mais également économique et social alors que des millions de Français souffrent de précarité énergétique. L'entrée en vigueur de l'obligation de rénovation des passoires thermiques en location doit être maintenue, tout en donnant aux collectivités et propriétaires bailleurs les moyens nécessaires à sa mise en œuvre effective et opérationnelle sur le terrain.

En 2024, la réforme de MaPrimeRénov' a permis de réorienter le système d'aides publiques vers la rénovation performante des logements en augmentant les forfaits pour tous les ménages, et particulièrement pour les plus modestes, ainsi qu'en rehaussant les plafonds de travaux subventionnables. Le bilan MaPrimeRénov' du 1er semestre 2024 publié par l'Anah, montre que les dossiers déposés concernant les rénovations d'ampleur des logements individuels sont en hausse de 61% par rapport à la même période l'année dernière. **Cette dynamique positive prouve la nécessité de garder le cap pour soutenir les rénovations performantes.** Pourtant, parmi les coupes budgétaires déjà annoncées, la rénovation énergétique des logements est menacée.

Le chiffre clé

79 % des Français déclarent avoir restreint le chauffage chez eux pour ne pas avoir de factures trop élevées¹⁰.

Comment agir ?

Massifier les travaux de rénovation énergétique par le biais d'une loi de planification et d'accélération de la rénovation performante et solidaire des bâtiments

Parmi les mesures prioritaires :

- Sécuriser les montants et l'ambition du dispositif MaPrimeRénov' dans sa version issue du projet de loi de finances pour 2024 ;
- Garantir un financement pérenne et calibré du service public de la rénovation de l'habitat
- Pour faire face d'urgence à la précarité énergétique galopante, tripler le montant du chèque énergie et élargir le nombre de bénéficiaires aux 30 % des ménages les plus modestes

Donner les moyens aux territoires d'être résilients face au dérèglement climatique

Alors que les impacts du dérèglement climatique se font sentir chaque année un peu plus fort partout en France, les collectivités territoriales sont en première ligne pour s'adapter à un climat en pleine mutation, et réduire leur impact sur celui-ci.

¹⁰ Les chiffres clés de la précarité énergétique :
https://librairie.ademe.fr/ged/8934/CHIFFRES_CLES_2024.pdf

Le chiffre clé

L'Inspection générale des finances estime à 21 Md€ par an d'ici 2030 les investissements qu'exige la transition écologique pour les collectivités, pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation de leurs territoires au changement climatique¹¹.

Comment agir ?

En premier lieu, il convient donc de poursuivre la dynamique de planification écologique, et notamment sa déclinaison territoriale. **Les collectivités doivent être confortées et renforcées dans leur rôle d'autorités organisatrices de la transition écologique locale.** Sans cela, nous ne réussirons pas à atteindre nos objectifs bas-carbone ni de permettre aux collectivités de s'adapter aux conséquences du changement climatique. Ainsi, plusieurs freins à l'investissement local pour les dépenses d'avenir peuvent être levés.

Quelques mesures sont par ailleurs prioritaires : :

- Rendre les dotations d'investissement pluriannuelles permettrait de donner de la visibilité aux collectivités pour les dépenses pour la transition écologique juste, qui se pensent sur le temps long, et permettrait d'adosser à un projet de territoire un véritable plan d'investissement en s'appuyant, entre autres, sur les concours de l'Etat garantis sur plusieurs années.
- Renforcer l'accès à l'endettement vert des collectivités territoriales est un pré-requis pour que celles-ci utilisent ce levier incontournable pour franchir le mur de l'investissement climat. Pâtissant d'une image de "mauvaise gestion", la dette verte n'est aujourd'hui pas assez mobilisée par les collectivités, et la distinguer de la dette générale permettrait de lever des barrières culturelles à son utilisation.
- Augmenter et planifier les moyens alloués au Fonds vert et au Fonds chaleur
- Mettre en place le fonds territorial climat : cette proposition transpartisane du Sénat au PLF 2024 n'a pas convaincu les acteurs publics locaux dans sa mise en œuvre via le Fonds vert. Il faut revenir à sa philosophie première qui voue un forfait annuel par habitant au déploiement des politiques prévues dans le PCAET, et ainsi garantir leur opérationnalisation.

Pour permettre aux collectivités d'utiliser pleinement leurs leviers pour agir contre les conséquences du changement climatique, il incombe à l'Etat d'assumer sa responsabilité déterminante dans de nombreux secteurs codépendants qui doivent être adaptés, tels que le secteur de l'énergie ou de la santé par exemple. L'Etat endosse une responsabilité globale de garantie des droits humains, il doit donc à la fois impulser des politiques d'adaptation au niveau territorial en sensibilisant les acteur-ice-s des collectivités qui sont en première ligne, mais aussi donner les moyens financiers et humains pour permettre une adaptation juste dont les besoins doivent émaner des collectivités.

11

Source

:

https://www.igf.finances.gouv.fr/files/live/sites/igf/files/contributed/Rapports%20de%20mission/2024/L'investissement%20des%20collectivit%C3%A9s%20territoriales_Version%20Web.pdf

Renforcer les capacités de l'Autorité des Marchés Financiers pour assurer le suivi effectif des plans de transition des entreprises

À partir du 1er janvier 2025, les entreprises françaises concernées par la NFRD (Non-Financial Reporting Directive) devront se conformer aux nouvelles obligations de reporting de la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive). Ces nouvelles normes incluent les informations sur les plans de transition, cibles et actions de décarbonation de ces grandes entreprises essentielles à la compréhension de leur stratégie climatique et de sa compatibilité avec les objectifs français et européens. L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée de superviser la publication de ces nouvelles informations et d'assurer les contrôles nécessaires. Comme les lignes directrices de l'autorité des marchés européennes ainsi que la transition de la CSRD en droit français le clarifient, ces informations doivent *in fine* faire l'objet d'une attention équivalente à celle octroyée aux informations financières.

Sans une étude attentive des reporting CSRD – et notamment de leur dimension plan de transition – par l'AMF, l'application effective de cette directive présentée comme la pierre angulaire de la stratégie finance durable européenne et du financement du Pacte Vert pourrait grandement être affectée. Les impacts négatifs sur la complétude comme la qualité de l'information fournie et son utilité pour l'ensemble des parties prenantes dont les investisseurs ne doivent pas être négligés. Ainsi, l'augmentation significative des missions de l'AMF doit être accompagnée d'une augmentation proportionnelle de ses moyens financiers et humains. Or, à ce stade, il n'est pas prévu d'accorder des moyens supplémentaires à l'autorité pour mener à bien ces missions.

Accompagner les créations d'emplois et les transitions professionnelles

La planification écologique, ce sont des créations nettes d'emplois, mais aussi des millions d'emplois qui nécessiteront des formations initiales et continues adaptées d'ici 2030. En matière d'emploi, la démarche de planification écologique est essentielle pour fixer un cap clair, notamment s'agissant des évolutions sectorielles attendues.

En déclinaison de ce cap clair, il s'agit d'accompagner pleinement les mutations indispensables de l'économie et de l'emploi, de relever les défis d'une transition juste et du développement des filières clés de la planification écologique.

Près de 8 millions d'emplois (ETP) sont concernés directement par les leviers de la planification écologique¹² selon le SGPE.

Nous plaidons pour un Plan Marshall pour l'emploi en transition écologique, qui mobilise de manière coordonnée l'ensemble des politiques publiques de l'emploi et de la formation au service de la planification écologique, en particulier pour relever le défi des compétences et réaliser les co-bénéfices en emploi de la transition écologique.

¹² Source :

<https://www.info.gouv.fr/upload/media/content/0001/08/b39c3783c75b547f270ece5b182cb5bf92c7a53e.pdf>

Quelques mesures prioritaires :

- Une transition écologique juste enfin réellement engagée pour les salariés (en renforçant les dispositifs de reconversion professionnelle), dans les entreprises, dans les territoires, et au niveau national ;
- Une gouvernance qui respecte le dialogue social et environnemental sur le sujet, à tous les niveaux d'action.

Activer davantage les leviers de la sobriété et des énergies renouvelables dans la programmation énergétique

Encore largement dépendante aux énergies fossiles, la France reste très exposée aux aléas internationaux qui augmentent sa facture énergétique et contribue largement au changement climatique. **Ne pas aggraver la “dette écologique” comme l’a déclaré Michel Barnier demande d’accélérer grandement sur la sobriété et la production d’énergies renouvelables.** Le Réseau Action Climat présente 3 priorités pour le ou la future ministre en charge de l’énergie, compétence que nous souhaitons voir revenir au sein d’un grand ministère de la transition écologique et solidaire :

- Acter de manière démocratique la politique énergétique de la France par une Programmation Pluriannuelle de l’énergie (PPE) issue d’un débat public réellement ouvert. Sans PPE, les appels d’offres pour l’éolien en mer ne pourront pas être lancés, et les territoires ne pourront pas décliner leur planification. **Déjà en retard de plus d’un an, une PPE issue d’une loi de programmation et d’une concertation réellement démocratique doit être une priorité absolue du prochain ou de la prochaine ministre chargée de l’énergie.**
- La base d’une politique énergétique efficace est la réduction de notre consommation énergétique, par des gains d’efficacité et l’organisation collective de la sobriété. Rénover massivement les bâtiments, favoriser le report modal vers des modes de transport décarbonés, ou encore poursuivre les efforts pour l’économie circulaire et la réparabilité permettent de réduire drastiquement nos besoins en énergie, notamment fossile. **Afin de rendre tenable notre ambition énergétique, un objectif de baisse de 30 % de la consommation d’énergie en 2030, et les moyens humains et financiers associés sont indispensables.**
- Accélérer de manière urgente la production d’énergie renouvelable, sans sacrifier la biodiversité, par exemple en favorisant le solaire sur bâti. Le gouvernement français et nos eurodéputés ont poussé pour le rehaussement des objectifs d’énergie renouvelables au niveau Européen conduisant la Commission à demander à la France d’adopter un objectif de 44 % d’énergie renouvelable dans sa consommation finale brute en 2030. Pourtant, la France ne respecte pas cet engagement en ne se fixant qu’un objectif de 35 %. Ce manque d’ambition expose la France à manquer d’énergie décarbonée aux alentours de 2035. **Il est urgent que le prochain gouvernement revienne à un objectif de 44 % d’énergies renouvelables en 2030.**

En particulier, l'éolien terrestre, source d'énergie abondante notamment en hiver, doit être massivement soutenu afin de permettre la structuration d'une filière industrielle nationale. Alors que les autres énergies renouvelables sont soutenues et voient leur rythme d'installation accélérer, l'éolien terrestre fait face à de nombreux blocages qui empêchent un développement adéquat. **Il est urgent de réhausser le rythme d'installation de nouveaux projets éoliens terrestres, en veillant à une répartition équilibrée sur le territoire, et de permettre l'émergence d'une filière industrielle française.**

Les défis que devra affronter le ou la prochaine ministre de l'énergie sont nombreux. La finalisation d'une PPE ambitieuse sur les énergies renouvelables et respectueuses de la biodiversité, la sortie des énergies fossiles et les baisses de consommation d'énergie doivent être ses priorités.

Priorité 3 - Renforcer les processus démocratique à rebours des reculs récents

La méthode sera aussi importante que les mesures elles-mêmes, du fait de l'écart creusé entre une partie de la population et le monde politique. Il est donc indispensable d'**associer pleinement les acteurs et actrices de la société civile et les citoyen·nes** aux principales mesures, en particulier celles et ceux engagés pour la défense de l'environnement. Débat public, consultations publiques avec une véritable redevabilité, référendum locaux, assemblée citoyenne, CESE renforcé... Autant de pistes permettant de construire des politiques publiques en lien avec les personnes directement intéressées et engagées pour l'intérêt général, autant de pistes pour faire vivre la démocratie participative, complément indispensable à la démocratie représentative, pour faire le lien avec les attentes des citoyennes et citoyens, en particulier celles et ceux engagés dans des organisations collectives comme les associations de protection de l'environnement.

Attaques contre les libertés associatives

De la Loi Séparatisme, utilisée par G. Darmanin dans sa tentative de dissolution des Soulèvements de la Terre ou par des Préfets visant à priver des associations de leurs subventions, à la rengaine sur un supposé "éco-terrorisme", les attaques ciblant le mouvement écologiste se sont multipliées ces dernières années. Les derniers PLF, mais aussi le projet de loi sur l'orientation agricole, ont vu des amendements être déposés par des députés LR et RN, parfois rejoints par des députés Renaissance, visant à priver de leur "rescrit fiscal" (la réduction d'impôt associée aux dons aux associations) les associations dont les membres, ou la personne morale, auraient été condamnés pour des délits très larges, allant de l'utilisation de la diffamation à la violation de propriété. Outre le fait que nombre de ces amendements ont été directement inspirés par le lobby de l'agriculture intensive, la FNSEA, le périmètre très large des infractions

visées et de leurs auteurs évoque clairement une attaque en règle contre toute critique d'un système productif délétère. Ce n'est en effet pas seulement le recours aux pratiques de désobéissance civile, fussent-elles strictement non-violentes et en dépit de la légitimité que l'Histoire a pu leur conférer, qui sont dans le collimateur des ces législateurs, mais potentiellement tout type de campagne publique, rapport, etc.

La coloration politique du nouveau gouvernement, ainsi que l'équilibre des forces au sein de l'Assemblée nationale, nous incitent à tirer la sonnette d'alarme: la criminalisation du mouvement écologiste, la répression accrue des militant·es et les tentatives visant à museler les associations au travers de leurs sources de financement, contribuent à un recul, inédit en France, des libertés associatives, à rebours de la mobilisation que l'urgence écologique nécessite.

Contacts presse :

- Réseau Action Climat - Ludivine Préneron - Chargée de communication - 06 71 14 06 37 - ludivine.preneron@reseauactionclimat.org
- Réseau Action Climat - Mathilde Lebourgeois - Directrice de communication - 06 74 95 87 11 mathilde.lebourgeois@reseauactionclimat.org
- WWF France - Margaux Béal - Chargée de communication - 07 69 86 67 41 - mbeal@wwf.fr
- Réseau Cler - Stéphanie Cayrol - Responsable communication - 07 49 40 36 28 - stephanie.cayrol@cler.org
- France Nature Environnement - Eloi Pérignon - Attaché de presse - 06 07 69 27 10 - eloi.perignon@fne.asso.fr
- 350.org - Fanny Petitbon - Responsable France - 06 19 12 21 46 - fanny.petitbon@350.org
- Greenpeace France - Cécile Cailliez - Responsable communication - 06 13 07 04 29 - cecile.cailliez@greenpeace.org

Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre le dérèglement climatique

